



A. Pré-diagnostic : Les 5 questions pour la faisabilité d'un Parc naturel régional en Bresse Bourguignonne

Quelques éléments de précision...

Ce **document de travail** a été réalisé par l'équipe en charge des études d'opportunité et de faisabilité du projet de Parc naturel régional sur le territoire de la Bresse.

Suite aux travaux de l'étude d'opportunité, il a pour objet de présenter **5 grandes questions** que cette 1^{ère} étape a permis d'identifier pour le territoire. Le périmètre d'étude est inédit, de nouvelles questions peuvent aujourd'hui se poser à cette nouvelle échelle de travail.

Ces questions ont été analysées sur la base des données et faits recueillis dans les différentes études et documents stratégiques existants sur ce territoire. Cette première analyse ne se veut pas exhaustive mais permet de présenter ce qui apparaît, à ce stade, comme des **sujets centraux pour le projet de Parc naturel régional**.

Ce document introduit chacune de ces 5 questions par la présentation des données recueillies et une partie des travaux déjà conduits sur le territoire sur ces sujets.

Support pour échanger et pour débattre lors des ateliers-débats organisés en juin et juillet 2022, ce document avait pour objectif de nous permettre de valider quelques hypothèses et d'identifier les objectifs dont le Projet de Parc naturel régional pourrait/devoir se saisir.

5 questions pour la faisabilité d'un Parc naturel régional de Bresse

1. Vers un renouvellement agroécologique du modèle de développement agricole ?
2. Des patrimoines au cœur d'un développement maîtrisé du territoire ?
3. Quelle valorisation touristique et éducative des atouts naturels et culturels du territoire ?
4. Vers une expérimentation d'une nouvelle gestion de l'eau ?
5. Quels enjeux paysagers et environnementaux vis-à-vis de l'urbanisation et de l'aménagement ?

Pré-diagnostic du territoire du projet de Parc naturel régional de Bresse

Document de travail support remis lors des ateliers-débat
organisés sur le territoire en juin et juillet 2022

Le périmètre maximal de l'étude du projet de Parc naturel régional



1. Vers un renouvellement agroécologique du modèle de développement agricole ?

Un territoire façonné par une agriculture très présente

Sur ce **territoire à forte identité agricole**, caractérisé par une agriculture orientée vers la polyculture et l'élevage, la **population agricole** représente 1650 actifs, soit 4% des actifs (4,2% en BFC) et 1494 exploitations agricoles en 2020.

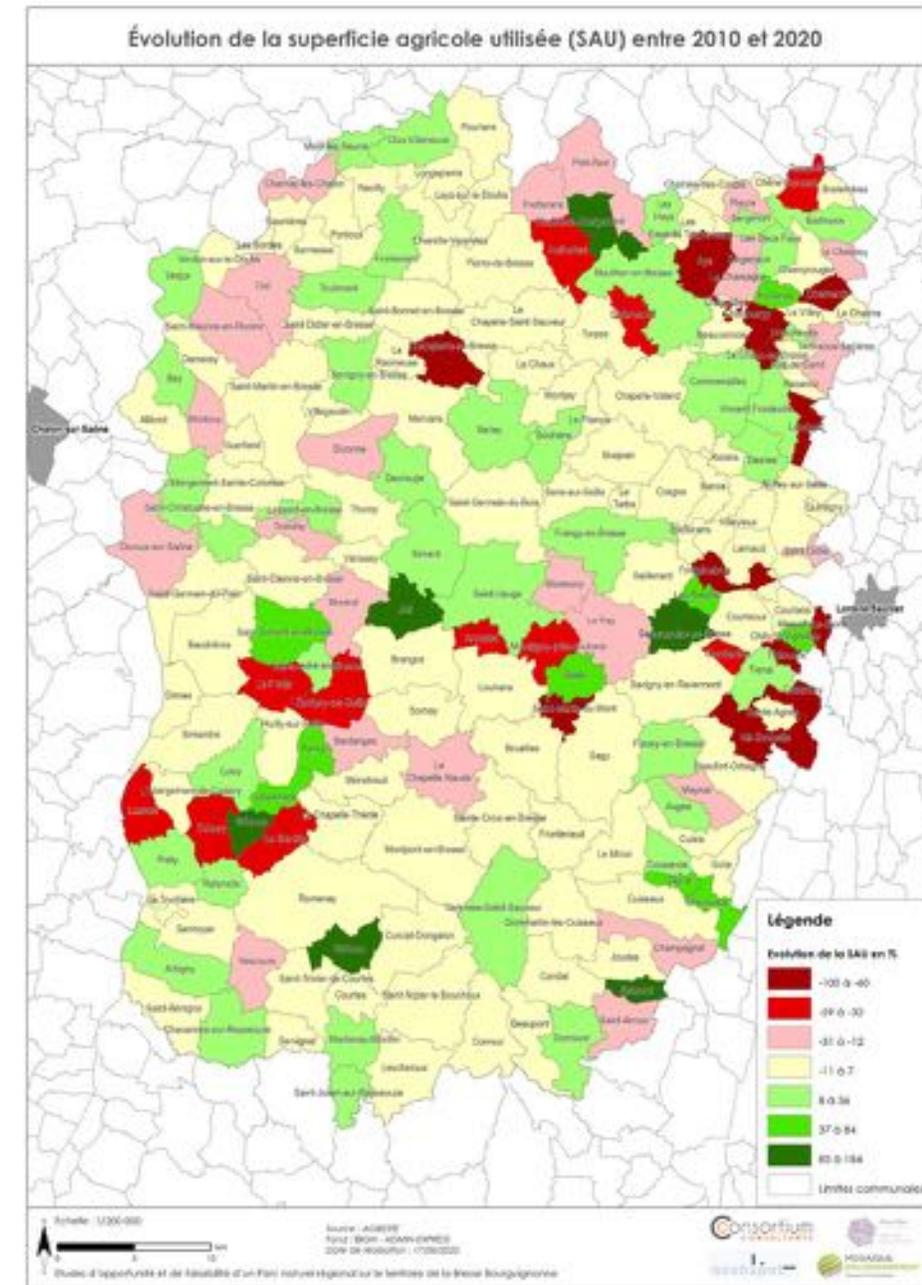
La **SAU du territoire** est de 139 608 ha en 2020 soit **57% du territoire** (51% en BFC) ; elle a perdu 99 ha depuis 2010 (données Agreste 2020). Après une période de nette diminution entre 1988 et 2020, la baisse est plus modérée ces 20 dernières années, sans doute en partie portée par l'augmentation de la SAU sur les zones proches de la Vallée du Doubs.

L'**augmentation de la SAU moyenne par exploitation** se confirme sur tout le territoire, traduisant une concentration de la propriété foncière agricole. En moyenne la SAU est de 175 ha (107 ha en BFC).

Le développement de l'agriculture est fragilisé par le développement urbain et résidentiel particulièrement autour du chalonais et de manière non homogène sur le territoire.

L'**agriculture a façonné le paysage bressan**. Ce sont les pratiques agricoles qui sont à l'origine du paysage bocager encore présent, notamment dans les secteurs où l'élevage reste très présent et dans les communes dont le parcellaire n'a pas été remembré.

Ailleurs les grandes cultures et l'absence de haies laissent apparaître des paysages plus ouverts notamment sur le nord de la Bresse qui est également beaucoup plus plat.



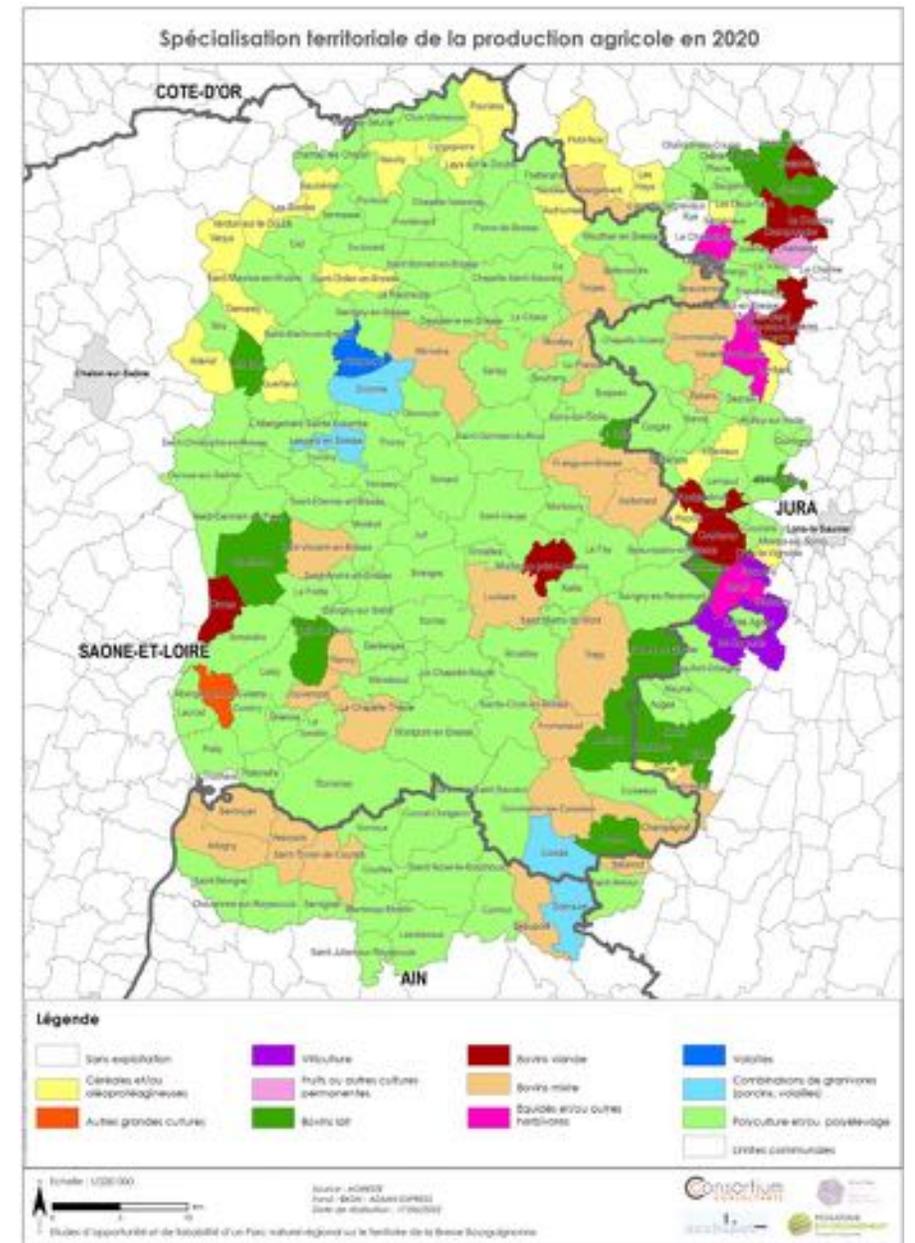
L'agriculture : une activité diversifiée orientée vers la qualité

Les filières agricoles du territoire

La Bresse se caractérise par des systèmes de polyculture élevage lait ou viande avec une production de céréales et oléagineux (colza, soja, tournesol) assez développée. Le drainage se développe.

Le territoire compte de nombreuses filières agricoles et une grande diversité des orientations technico-économiques et des systèmes d'exploitations :

- **Polyculture et polyélevage dominant** en Bresse bourguignonne et dans la partie jurassienne du territoire ;
- Les **exploitations laitières et céréalières** sont réparties de manière homogène sur le territoire ;
- Sur le territoire autour de Pierre de Bresse et la partie chalonnaise, on observe une **spécialisation en grande culture** (céréalière, oléo protéagineux) particulièrement sur les communes de Poulans et Authumes avec des exploitations de grande taille.
- **L'élevage bovins (lait et viande)** est très présent sur la partie jurassienne et Bresse Revermont, avec la valorisation Comté ;
- Des **activités maraichères et de floriculture** sont réparties plus ponctuellement en milieu plus périurbain mais restent présentes dans des proportions moindres qu'au niveau régional (source AGRESTE 2020).



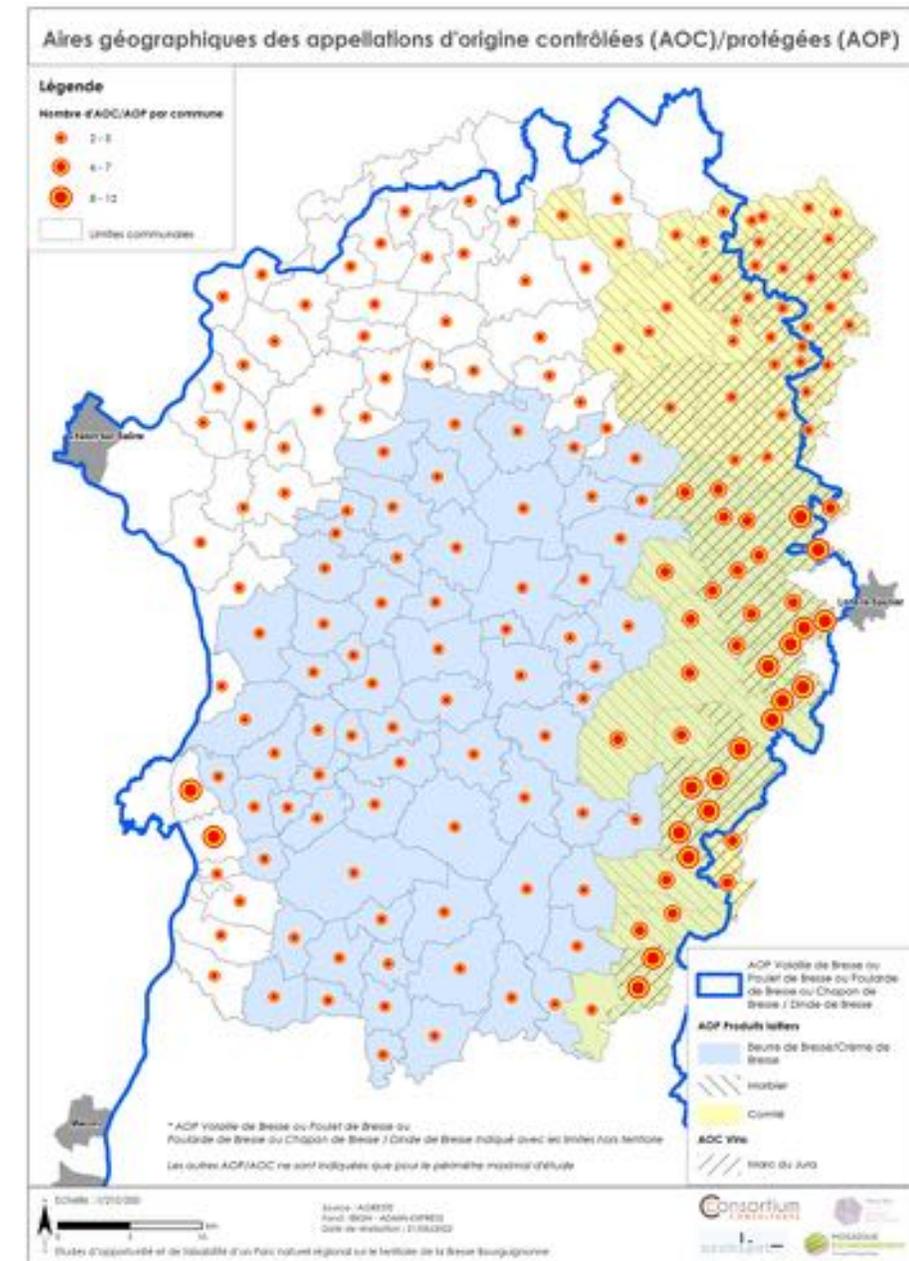
L'agriculture : une activité diversifiée orientée vers la qualité

Une agriculture marquée par des productions agricoles de qualité (AOP)

- Sur ce périmètre, on compte **18 périmètres AOP-AOC** : Volailles de Bresse, Comté, Morbier, Maconnais, Beurre de Bresse, Crème de Bresse, Dinde de Bresse ainsi que 10 appellations viticoles entre la Saône-et-Loire et le Jura et une eau de vie Marc du Jura. Ces appellations représentent une valeur ajoutée pour le secteur et témoignent des démarches de qualité engagées de longue date au niveau agricole sur le territoire.
- La **production brute standard** s'élève sur le territoire en moyenne à 1,1 M€ en 2020 et a globalement diminué de 25 600€ en moyenne entre les 2 recensements agricoles (-24% en moyenne dans l'Ain, -26% en moyenne dans le Jura, -7,3% en moyenne en Saône et Loire).

Circuits courts et autres pistes de développement

- Le marché de Louhans-Chateaufort témoigne d'une activité ancienne (marchés attestés depuis l'époque médiévale à l'ombre des arcades et sous les halles désormais disparues) en matière de circuit-court, avec un marché particulièrement dynamique pour le rayonnement du territoire. Il est labellisé « site remarquable du goût ».
- De nouveaux modes d'organisation de l'activité émergent sur le territoire, via des nouvelles formes juridiques sociétaires et d'associations de producteurs, exemple de « Ventres jaunes » et « Entre Producteurs », présents sur les marchés sur le territoire de la Bresse bourguignonne.
- Des labels Bienvenue à la Ferme et gîtes ruraux permettent de développer de l'agro-tourisme ; ils sont souvent l'occasion de requalification du patrimoine bâti.
- Les potentialités en agriculture biologique existent ici avec une activité qui se développe au niveau régional. Ainsi, la part d'exploitations régionales en agriculture biologique (12 %) proche de celle de la France a triplé entre 2010 et 2020.



L'agriculture , acteur déterminant de l'aménagement

L'agriculture occupe une place majeure dans l'aménagement de ce territoire. Elle façonne les paysages et contribue à l'entretien des paysages et des milieux naturels ainsi qu'à la biodiversité. La préservation et le développement d'activités agricoles respectueuses de l'environnement sont donc un enjeu essentiel pour tout le territoire.

Les étangs et zones humides caractérisent ce territoire : ces espaces particulièrement fragiles nécessitent une prise en charge spécifique au regard des pratiques agricoles. Les captages d'alimentation en eau potable sont nombreux. Par ailleurs, les étangs offrent la possibilité de renforcer la pisciculture.

Des zones NATURA 2000 et de nombreux autres zonages environnementaux couvrant des surfaces exploitées ont été définies compte tenu de la richesse et de la fragilité de ces milieux. Ces zonages permettent de limiter l'incidence de l'activité agricole sur ces milieux, par des pratiques adaptées (arrachage de haies, assèchement de zones humides, périmètre de protection des puits de captage). Leur mise en œuvre a été parfois sur le territoire sujet de tension pour les agriculteurs.

Le développement de l'urbanisation sur certaines parties du territoire et particulièrement sur ses franges ouest ont conduit le territoire à se doter d'outils de planification (SCoT) visant à limiter l'expansion de l'urbanisation. La pression urbaine est en effet un élément de fragilisation de l'activité agricole sur tout le territoire. La protection de l'activité agricole passe en priorité par la protection des terres qui sont nécessaires à sa production et son fonctionnement

Sècheresses et inondations constituent aussi une des sources importantes de tensions dans la pratique agricole sur ce territoire, entre des périodes de grande sécheresse de plus en plus fréquentes ces dernières années et des périodes d'inondation. La perturbation du cycle annuel de l'eau lié au changement climatique impacte l'activité agricole et ses pratiques.

La Coopérative agricole Bourgogne du Sud en association avec la fédération de chasse 71, l'ONCFS et des exploitants volontaires **expérimente** sur le louhannais, des méthodes d'entretien des haies et de valorisation des produits, notamment sous forme de plaquettes destinées principalement à l'approvisionnement de chaufferies bois.



Crédit photo : © OTPBB/Guillaume ROBERT-FAMY

Vers un renouvellement agroécologique du modèle de développement agricole ?

- Comment maintenir la diversité du profil agricole en polyculture et élevage, et soutenir l'émergence de nouvelles formes d'exploitations agricoles ? Quelle place dans un projet de Parc naturel régional pour les modèles d'hyperspécialisation et/ou de multi-spécialisation ?
- Comment s'adapter aux évolutions climatiques, préserver les ressources paysagères et environnementales pour préparer la nécessaire transition vers un modèle agroécologique ?
- Peut-on pérenniser les exploitations en milieu péri-urbain (maraichage) et sur les franges du Revermont (élevage) ?
- Quelle place pour l'agriculture biologique ?
- Comment retrouver une attractivité pour le métier d'agriculteur, et faire évoluer le modèle face au vieillissement des chefs d'exploitation ? Comment faire la promotion de ce métier qui contribue au rayonnement du territoire ?
- Comment nourrir les liens entre agriculture et tourisme ?



2. Des patrimoines au cœur d'un développement maîtrisé du territoire

Patrimoines... de quoi parle-t-on ?...

Les patrimoines, naturel, culturel, paysager, éléments déterminant de la démarche Parc naturel régional

La connaissance des patrimoines d'un territoire constitue un préalable nécessaire pour mesurer l'opportunité de création d'un Parc naturel régional., leur mise en valeur est une condition de la faisabilité d'un Parc naturel régional.

La qualité et le caractère remarquable des patrimoines sont des éléments déterminants pour le classement d'un territoire en Parc naturel régional. Ces deux critères peuvent s'apprécier par la présence d'entités reconnues par les dispositifs institutionnels (inventaires et classements, labels, ...) mais aussi par la singularité d'une composante du territoire en référence à une échelle plus vaste, notamment régionale. Cette particularité d'un sous-territoire régional montre **sa rareté et sa valeur patrimoniale** à l'échelle régionale. Enfin, la qualité et le caractère remarquable s'apprécient aussi pour un Parc naturel régional en terme de **vulnérabilité, c'est-à-dire de risque de disparition sous l'effet de différentes pressions sur les patrimoines naturels, culturels, paysagers.**

Un territoire doté de nombreuses richesses patrimoniales

Les patrimoines paysager, naturel et culturel constituent quelques unes des richesses territoriales du territoire bressan.

La connaissance et la valorisation des patrimoines d'un territoire contribuent à lui donner **plus de valeur**, non seulement sur le plan marchand, mais aussi de manière symbolique. La protection et la promotion des richesses patrimoniales modifient favorablement l'image d'un territoire, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur.

Il est proposé ici **une synthèse des éléments majeurs du patrimoine** que l'étude d'opportunité a pu révéler.



© COTPRB/Guillaume ROBERT-FAMY

Le patrimoine naturel

Les patrimoines naturels reconnus : l'existence de sites d'intérêts majeurs

- **La réserve naturelle nationale (RNN) « la Truchère-Ratenelle »** créé en 1980 concerne 93,04 ha localisés sur les communes de la Truchère et de Ratenelle au nord de la basse vallée de la Seille. Les milieux les plus emblématiques du site sont la dune continentale et les pelouses, ainsi que les milieux tourbeux (tourbière de transition et tourbière boisée) exceptionnels à si basse altitude.
- **Deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope :**
 - Dans la **Vallée de la Seille** pour préserver des zones d'alimentation, de reproduction, de repos et de survie du **Blongios nain**, une espèce de héron protégée et menacée, ainsi que d'autres oiseaux paludicoles.
 - Dans la **basse vallée du Doubs**, pour la préservation des **oiseaux nicheurs** des grèves protégés et menacés (Guêpier d'Europe, Hirondelle de rivage, Oedicnème criard, Sterne pierregarin) et la protection **des forêts alluviales** favorables au **Castor d'Europe**.
- **Une douzaine de sites Natura 2000** identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. On peut distinguer :
 - Les sites du Val de Saône avec leurs Prairies alluviales et forêts inondables, (dont le Rê des Genêts très menacé à l'échelle européenne) et des plantes à forte valeur patrimoniale
 - Les sites de la Seille : Dunes des charmes, tourbière de la Truchère et prairies de la Basse Seille
 - Les sites de la basse vallée du Doubs qui présente un intérêt biologique majeur tant floristique que faunistique (nombreuses espèces et habitats d'intérêt communautaire), lié essentiellement à la dynamique fluviale.
 - Les sites de la Bresse Jurassienne dont les étangs constituent un site exceptionnel de nidification et d'étape pour l'avifaune. Héron pourpré, Blongios nain, Faucon hobereau, Busard des roseaux, Martin pêcheur, figurent parmi les espèces les plus remarquables, certaines trouvant là leur seul site de nidification en Franche-Comté. Ils abritent également 12 habitats d'intérêt européen (habitats aquatiques, forestiers, prairiaux), 16 espèces d'intérêt communautaire (2 plantes et 14 espèces animales).

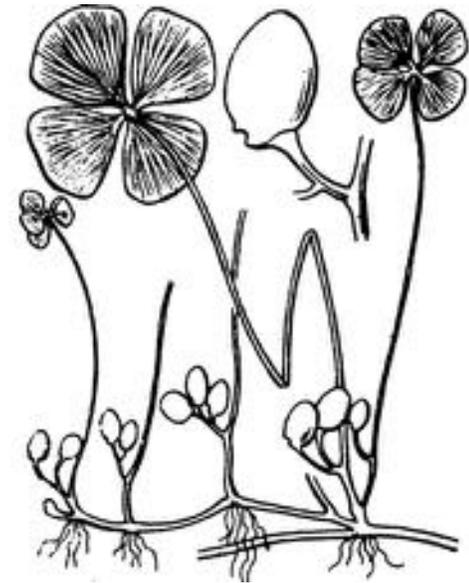
Les patrimoines naturels recensés, potentialités pour le Parc naturel régional

- **Une cinquantaine de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** qui offrent des potentialités biologiques importantes et qui abritent, pour une quinzaine d'entre elles, une ou plusieurs espèces ou habitats rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire.
- **Environ 500 zones humides** (comprend les plans d'eau et les zones humides de plus de 4ha) concernent le périmètre d'étude. Elles représentent environ 18 000 ha.

Les enjeux patrimoniaux pour le Parc naturel régional

La biodiversité bressane est soumise à diverses menaces (liste non exhaustive et non hiérarchisée) :

- le développement urbain
- la mortalité de la faune liée aux activités humaines (circulation automobile, collisions avec les lignes électriques et les éoliennes, ...)
- la fragmentation de l'espace naturel et agricole
- la dégradation des corridors écologiques
- la pollution lumineuse
- l'évolution des paysages agricoles : régression des haies, arbres têtards, mares et petites zones humides, l'extension des grandes cultures au détriment des prairies naturelles ...
- la modification de pratiques agricoles (fauche plus précoce, pesticides)
- la déprise sur certains habitats naturels
- l'entretien défavorable des bords de parcelles agricoles, des talus routiers et bords de chemins.



la Fougère d'eau à quatre feuilles, plante d'intérêt communautaire (annexe II directive Habitats) à haute valeur patrimoniale

Le patrimoine naturel, en bref ...

Les richesses et caractéristiques du patrimoine naturel

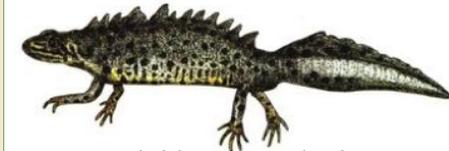
- Richesse des vallées alluviales avec 4 types de prairies inondables (avec faune et flore typique), des forêts alluviales relictuelles (hérons arboricoles, castor d'Europe), des grèves pour la basse vallée du Doubs (Guêpier d'Europe, Hirondelle de rivage, Œdicnème criard, Sterne pierregarin)
- Richesse des étangs avec végétation aquatique et riveraine abritant une faune particulière (hérons paludicoles et arboricoles, canards, grèbes, passereaux paludicoles)
- Bocage favorable à des oiseaux en régression (Pie-grièche écorcheur, Huppe fasciée, Chevêche d'Athéna) et aux chauves-souris, tritons dans les mares
- Quelques espèces rares des cultures comme le Vanneau huppé et le Busard cendré
- Diversité de la faune forestière : Chevreuil, pics, Busard Saint-Martin, Aigle botté Sonneur à ventre jaune
- Des sites naturels originaux et uniques en Bresse : dunes éoliennes de la Truchère et de Sermoyer, tourbière de Pont de seille, milieux rocheux de Cuiseaux

Le patrimoine naturel typique de la Bresse, à mieux reconnaître avec le Parc naturel régional

- Une grande variété d'étangs (600 pour l'ensemble du périmètre de réflexion)
- Des plateaux agricoles autrefois bocagers (polyculture élevage) aujourd'hui orientés vers les grandes cultures
- Le bocage typique du paysage bressan relictuel
- Une forêt morcelée dominée par la chênaie-charmaie
- Des prairies humides en régression
- Des petits cours d'eau
- Des mares



Blongios nain, S. Nicole



Triton crêté (ed. Nathan), lié aux mares



Chevêche d'Athéna (de. Nathan), oiseaux du bocage

Le patrimoine historique et culturel

- **Approche historique : La Bresse, les Bresses.** Historiquement, le terme de Bresse est associé au département de l'Ain. **Il existe en réalité différentes Bresses**, aux origines historiques / politiques diverses, qui forment aujourd'hui un territoire continu de Chalon-sur-Saône à Bourg-en-Bresse ainsi qu'une partie du Jura. La Bresse est un territoire stratégique convoité (ducs de Savoie, ducs de Bourgogne, etc.) qui s'est construit peu à peu autour d'une histoire politique et juridique commune. Les différentes appellations de Bresse apparaissent récemment (XIXe et XXe siècles) dans une volonté toujours plus prégnante d'autonomie administrative.
- **Approche architecturale : Des politiques patrimoniales différentes.** Malgré quelques différences localisées, **la Bresse se caractérise sur l'ensemble de son territoire par une architecture typique et homogène, profondément liée à ses paysages (matériaux, mises en œuvre) qui accueillent un habitat rural plutôt dispersé.**

Les caractéristiques de cette architecture, particulièrement visibles à l'échelle du paysage, ont tendance à s'étioler depuis l'Entre-deux-guerres. Les techniques de charpente et d'assemblage traditionnels comme les matériaux locaux (carrons, briques, pisé) ne sont plus réinterprétées. Plus généralement, l'habitat souffre d'une certaine standardisation qui fragilise le paysage. Le bâti ancien ne dispose que d'une reconnaissance récente et inégale. Il est particulièrement protégé en Bresse savoyarde, et demeure plus vulnérable dans le reste de la Bresse (ce sont plutôt les églises et les châteaux qui sont protégés au titre des monuments historiques) où il est soumis à des changements d'usage parfois impactant pour l'architecture.

- **Approche culturelle : Parler bressan, gastronomie, artisanat...** La Bresse jouit d'une grande richesse de savoir-faire et hérite de traditions agricoles et artisanales anciennes, toutes liées à son caractère rural.

Ces caractéristiques sont recensées dès le début du XIXe siècle, dans une volonté explicite de revendication identitaire. L'image de la ruralité bressane est exaltée et parfois exagérée, sur la base de critères ethnologiques plus ou moins idéologiques. La Troisième République naissante plébiscite les identités locales. C'est dans ce contexte que Gabriel Jeanton présente une grande Bresse unifiée (sans sous-divisions) à l'Exposition Internationale de 1937. Il met à l'honneur le folklore de la ruralité bressane, encore présent dans l'imaginaire actuel



Ferme bressane.
La Bresse bourguignonne, Ecomusée de la Bresse bourguignonne



Ebéniste à l'œuvre et armoire bressane. Guide découverte – Eco musée de la Bresse Bourguignonne

Un patrimoine matériel et immatériel à identification forte

Langue régionale :

- Limite langue d'oïl / franco-provençal
- Parler bressan

Artisanat :

- Mobilier bressan / chaisiers / pailleurs
- Terre cuite / poterie
- Costumes (roulière) / chapeaux (cocardiau)
- Carronnières / tuileries

Gastronomie / terroir :

- Volaille de Bresse
- Maïs (ventres jaunes)



Photographie d'un groupe folklorique posant devant la porte de Romenay dans le cadre de l'Exposition internationale de Paris de 1937 – guide découverte – Eco musée de la Bresse Bourguignonne

Le patrimoine paysager

En Bresse Bourguignonne, le territoire est constitué de **quatre structures paysagères** :

- **Une plaine labyrinthique, contrastée et faiblement ondulée** : Il s'agit d'un système de micro-paysages rythmant la plaine, oscillations entre des clairières agricoles et des parcelles plus bocagères, d'où se développent des contrastes répétitifs, voire monotones
- **Un paysage intime, homogène mais diversifié** : Dans ce paysage, se répètent à l'envie les mêmes motifs : bocage, rivière, champ, boisement, clairière, fermes, villages.
- **Une eau omniprésente, mais discrète**. L'eau est une caractéristique fondamentale du socle géographique des paysages de Bresse. Bien que les nombreux ruisseaux et cours d'eau composant ce territoire soient marqués par des ripisylves, l'eau reste très discrète et sa découverte se fait, généralement, à l'occasion d'un franchissement.
- **Un territoire largement mais discrètement habité**. Si la ferme bressane aux caractéristiques architecturales affirmées est l'une des singularités principales de ces paysages, l'urbanisation reste peu visible, bien que les hameaux, bourgs et villages soient nombreux. Ainsi, les paysages ne sont pas marqués par des silhouettes villageoises caractéristiques.

Les extensions proposées dans le cadre du nouveau périmètre introduisent de nouvelles logiques paysagères

La Vallée du Doubs, ensemble que l'on peut alors considérer comme un ensemble unique, et non plus comme un sous-ensemble de la vallée de la Saône pour traiter l'extension est

La Bresse jurassienne ressemble peu à la Bresse bourguignonne. Ces deux Bresses partagent des fondamentaux (plaine alluviale hydromorphe), mais révèlent aussi des spécificités propres (apparition de clochers boules émaillés, disparition des fermes à colombage, apparition de la ferme comtoise).

L'extension vers le Revermont donne une cohérence en intégrant son piémont et ses coteaux sur l'ensemble de la longueur Est du périmètre. Espaces de très fortes qualités paysagères, le Revermont joue avec la Bresse bourguignonne par sa situation de balcon.

La Vallée de la Reyssouze enfin, est assez ouverte et possède une ampleur dont ne dispose pas aujourd'hui la vallée de la Seille. Son coteau peut faire limite entre un système de perception très interne et intime dans la Bresse bourguignonne et un système de perception beaucoup plus large dans la vallée de la Reyssouze. Les bourgs ne s'accrochent pas de la même manière au coteau. Elle pourrait devenir un élément de limite paysagère sud du futur Parc naturel régional.

Les éléments singuliers qui participent à l'identité du territoire :

- Sa grande et vaste homogénéité ;
- Le bocage bressan ;
- La volaille de Bresse et le maïs
- La ferme et le hameau, isolés du bocage.

NB : les expertises paysagères non totalement finalisées à ce stade n'ont pas permis une analyse plus fine du territoire ; ceci devrait être réalisé durant l'été e venir compléter cette 1ère approche.

Des patrimoines au cœur d'un développement maîtrisé du territoire ?

- Comment l'intervention sur certains sites naturels remarquables (protections réglementaire ou contractuelles) permettra-t-elle une mise en valeur du territoire, une action positive contre la fragmentation de l'espace naturel ou agricole et le soutien à un développement écoresponsable ?
- Comment, à partir d'une meilleure connaissance des richesses culturelles du territoire, promouvoir ses caractéristiques architecturales, ses savoir-faire locaux et son artisanat ?
- Comment préserver et maintenir la qualité paysagère de l'ensemble du territoire et notamment du bocage dans le cœur de Bresse ?
- Comment lutter contre la fermeture paysagère des cours d'eau ?



3. Quelle valorisation touristique et éducative des atouts naturels et culturels du territoire?

L'offre culturelle

Les lieux culturels

Plusieurs lieux culturels sont recensés sur le territoire, on trouve notamment :

- L'Ecomusée de la Bresse bourguignonne, créé en 1981, qui est un lieu de conservation, de transmission et de mise en valeur de l'ensemble des cultures de l'espace bressan. C'est également un outil prenant part à l'attractivité du territoire via le développement de prestations touristiques et la mise en œuvre d'actions culturelles. Aujourd'hui 13 sites culturels sont organisés en réseaux autour de l'Ecomusée et du château départemental de Pierre-de-Bresse.
- Un nombre non négligeable de musées gérés par des associations (notamment ceux qui se sont regroupés dans le cadre de la Musarde – musée du vélo, de la collection, de l'ours, Atelier du Port, Etang de Jean...)
- L'hôtel-Dieu de Louhans, qui abrite également le musée d'histoire et de culture des sourds, constitue lui aussi une incontestable richesse culturelle pour le territoire.
- Sont également présents sur le territoire des lieux culturels : le village du livre et le Centre Eden à Cuisery, La Grange rouge à la Chapelle-Naude, l'Espace d'Artagnan à Sainte-Croix, la Tour Saint- Pierre à Louhans, la ferme de la forêt à Courtes...
- Depuis les années 2000, les bibliothèques et les médiathèques ont fait l'objet d'une politique active de la part des municipalités.

Programmations et animations culturelles

- Cuseaux accueille tout les deux ans une grande manifestation artistique et culturelle dans le cadre de la biennale Cuseaux Pays des Peintres. Louhans et Cuisery propose des parcours de découvertes historiques aux visiteurs.
- Les très nombreuses associations culturelles que compte la Bresse, notamment celles qui sont regroupées dans le cadre de la Fédération BRIXIA ou de Patrimoine des Pays de l'Ain, organisent régulièrement des expositions, des animations culturelles, des fêtes locales traditionnelles (Les Reugnes), parfois dans des lieux patrimoniaux.
- Louhans et Cuisery ont une saison culturelle et disposent de locaux qui permettent ces programmes (un Théâtre classé à Louhans).



© GETTY IMAGES / FORST ANNE

L'offre touristique et de loisirs

Le territoire bénéficie d'un **positionnement touristique privilégié** à l'échelle régionale, à proximité immédiate des vallées de la Bourgogne et du Jura qui constituent deux destinations touristiques à rayonnement national voire international et qui représentent aujourd'hui des réservoirs touristiques importants pour le territoire bressan.

La Région bénéficie d'une image de destination touristique attractive, notamment pour une **clientèle jeune et familiale** qui évoque généralement l'authenticité et la qualité des terroirs. L'économie touristique bressane reste cependant insuffisamment valorisée aujourd'hui, notamment en Bresse bourguignonne.

Le tourisme vert et de loisirs est particulièrement actif sur le territoire, son activité repose principalement sur le cadre naturel et paysager du territoire et propose une large gamme de circuits de découverte, en lien avec les itinéraires de randonnée qui participent à la valorisation du patrimoine bâti et paysager bressan.

Le patrimoine vernaculaire, bâti et paysager du territoire est riche et diversifié et représente une porte d'entrée touristique importante. Dans cette optique, le territoire est partie prenante du réseau départemental des **voies vertes** qui recense plus de 200 km d'itinéraires sécurisés auxquels s'ajoutent 900km de vélo routes et boucles de cyclotourisme. On notera aussi la voie verte de Desnes à Chaumergy et la voie verte La Traverse (d'Attignat à Saint Trivier-de-Courtes). Un sentier des maisons bressanes existe également à Commenailles.

Dans le même esprit, les circuits touristiques (« Bresse pittoresque », « Du côté du Revermont, Cœur de Bresse », « La Bresse sous toutes ses facettes », « Follement passionnante ») empruntables en voiture ont été instaurés par l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne. Ils invitent à la contemplation du paysage et à la découverte du terroir. L'ensemble de ces parcours sont de forts vecteurs de l'image du territoire.

En Bresse bourguignonne, l'**offre d'hébergement touristique** se positionne sur des structures de gamme intermédiaire et se concentre principalement au sein des communes de la centralité

bressanne et des pôles d'équilibre. L'offre en hébergement semble essentiellement tournée vers le plein-air (campings, aire de camping-cars) en lien avec le tourisme vert (découverte de la nature) avec un déficit d'hébergement collectif et une offre hôtelière (clientèle de loisirs et d'affaires) peu développée mais non saturée.

Les atouts du territoire

- Un paysage qualitatif propice au développement touristique des exploitations agricoles souhaitant s'orienter vers de la pluriactivité.
- La présence d'AOP constitue une très forte valeur ajoutée pour le territoire en termes économique et paysager. Il s'agit d'un important potentiel touristique des paysages d'élevage et du tourisme gastronomique.
- Des filières sont décrites comme « à fort potentiel » du côté du secteur du Pays Lédonien notamment :
 - La filière touristique des lacs, rivières et cascades
 - La filière œnotourisme qui vise à accroître les retombées économiques du tourisme sur les territoires viticoles, à professionnaliser les acteurs de la filière et à enrichir et rendre lisible l'offre œnotouristique.
 - La filière thermale, avec les Thermes Lédonia, est un atout pour l'attractivité et le rayonnement du Pays lédonien et alentours, qu'il convient de valoriser.
- Des projets autour de l'Eau et notamment le projet de développement touristique « La Seille navigable » affiche la volonté d'affirmer les portes d'entrée naturelles et paysagères du territoire.

Un tourisme qui repose essentiellement sur des activités non marchandes (randonnées, baignade, découverte de sites naturel et bâti) qui offre de réelles complémentarités dans les activités proposées (nature, œnotourisme, gastronomie ou thermalisme) et entre secteurs touristiques. La création d'un Parc naturel régional permettrait au territoire de gagner en notoriété.

Le potentiel de développement touristique

- Les différentes compositions du territoire présentent des spécificités touristiques. Les SCoT du territoire préconisent un tourisme vert, un tourisme diversifié, un tourisme renouvelé avec une part d'agritourisme, de tourisme culinaire, de tourisme patrimonial et d'éco-tourisme. L'offre touristique est encore peu identifiée à l'échelle nationale malgré un potentiel de développement réel et une volonté politique locale.
- **Plusieurs enjeux sont identifiés**
 - Poursuivre la **valorisation du patrimoine architectural et paysager** de la Bresse par la promotion des différentes « portes d'entrée » touristiques.
 - Permettre la transition d'un tourisme de passage à un véritable « tourisme d'étape » en proposant **une offre d'hébergement touristique attractive et diversifiée, une offre de tourisme expérientiel et éducatif comme on en trouve dans les Parcs naturels régionaux.**
 - Accompagner le développement d'une véritable « **image territoriale** » Bresse clairement identifiée à ses qualités patrimoniales et au service du rayonnement du territoire
 - Permettre le **développement du tourisme fluvial** grâce à la forte présence de l'eau sur le territoire



Quelle valorisation touristique et éducative des atouts naturels et culturels ?

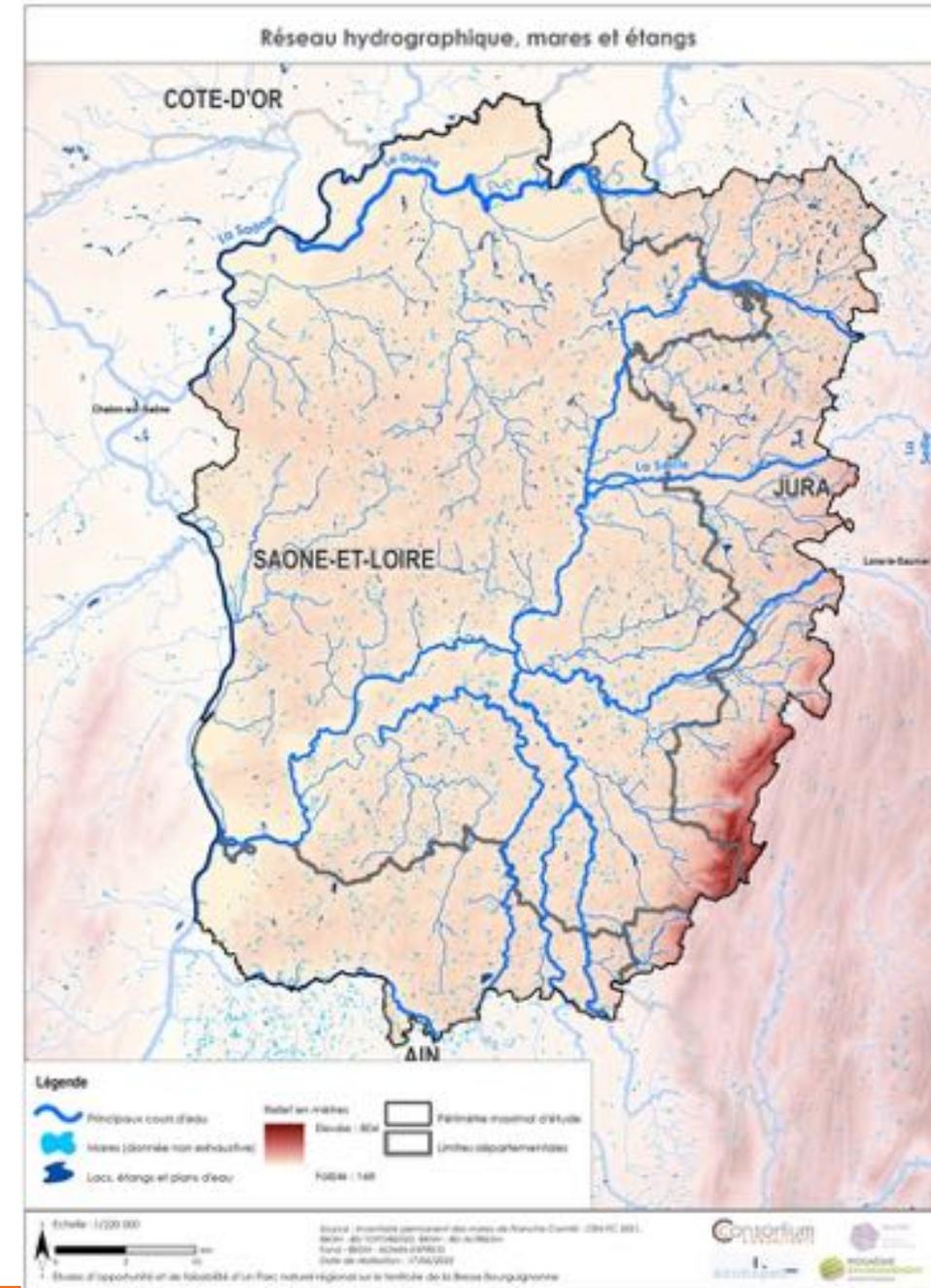
- Quelle prise en compte des enjeux écologiques dans le développement touristique ?
- Comment mieux valoriser les patrimoines du territoire à la fois auprès des touristes et des habitants ?
- Comment toucher tous les publics et adapter l'information pédagogique au public cible ?
- Comment créer un lien positif entre le territoire et les jeunes et développer ainsi un sentiment d'appartenance ?
- Comment mieux associer les établissements scolaires à la valorisation des atouts du territoire ?



4. Vers une expérimentation d'une nouvelle gestion de l'eau ?

L'eau, un bien commun

- **L'eau** est source de vie pour la planète, pour l'homme, pour les écosystèmes. Indispensable à la plupart des activités humaines, qu'elles soient agricoles, industrielles ou domestiques, elle est un vecteur d'échanges. On observe aujourd'hui une explosion de la demande mondiale, des pollutions et des dégradations de sa qualité. En France, plus de la moitié des milieux humides ont été détruits au cours du siècle dernier en raison de l'urbanisation, de l'intensification de l'agriculture ou de pollutions diverses. La Bresse n'est pas épargnée par ces évolutions.
- **La Bresse est un pays d'eau.** Constellé d'un **millier d'étangs** et d'un **vaste réseau de mares**, une des caractéristiques de ce territoire est de présenter des sols très compacts qui retiennent beaucoup l'eau. Ces sols hydromorphes sont favorables à l'apparition de zones humides plus ou moins riches suivant le contexte dans lequel elles se situent.
- Les milieux patrimoniaux les plus remarquables bénéficient de **mesures de protection** ; le territoire d'étude abrite des milieux bénéficiant de mesures de protection de type réserve nationale (la Truchère) et arrêtés préfectoraux de protection des biotopes et des sites du réseau Natura 2000, visant à préserver les richesses naturelles tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales. Il s'agit principalement de milieux humides réunissant des prairies et forêts inondables, des territoires de la basse vallée du Doubs, du Val de Saône et de la Seille ainsi que des zones en Bresse jurassienne, milieux de grande valeur biologique dont les équilibres et la richesse sont intimement liés à la présence de l'eau.
- **Le réseau hydrographique** est représenté principalement par les vallées de la Saône, du Doubs, de la Seille et de la Reyssouze. Un ensemble de cours d'eau, plus ou moins conséquents, draine le plateau et s'évacue dans la Saône, qui se jette par la suite dans la Saône, à La Truchère tout comme le Doubs, qui rejoint la Saône à Verdun-sur-le-Doubs. Chacun de ces cours d'eau s'exprime dans le paysage par ses caractéristiques et ses ambiances propres. Les vallées alluviales de la Seille et du Doubs, offrent également des habitats remarquables pour les espèces inféodées aux zones humides et notamment pour les oiseaux.



Menaces et fragilités du territoire vis-à-vis de la gestion de l'eau

- **La préservation de cette ressource**, tant en terme de quantité que de qualité, est un enjeu majeur pour le développement durable de ce territoire. Au cœur des équilibres entre la nature et l'homme, l'eau comporte une dimension transversale et mérite d'être l'objet de la plus grande attention pour la préservation de ce milieu, pour la qualité de ses paysages, pour son développement touristique ou agricole, ...
- **Un risque inondation bien présent**
 - Le risque inondation concerne toutes les communes du val de Saône mais aussi les nombreuses communes traversées par des cours d'eau. Louhans, situé à la confluence de la Seille et du Solnan est particulièrement vulnérable.
 - Ce risque inondation est partiellement encadré par des outils réglementaires. Des PPRI couvrent les communes du val de Saône et de la Seille ainsi que la basse vallée du Doubs.
 - L'organisation de l'exercice de la compétence GEMAPI est en cours sur le bassin versant de la Seille, à l'échelle interdépartementale avec la création d'un EPAGE.
 - Pour la prévention des inondations, les **zones humides jouent un rôle important en régulant les régimes hydrologiques. En effet, elles ont un rôle de zone tampon** en « absorbant » momentanément l'excès d'eau de pluie pour le restituer progressivement lors des périodes de sécheresse dans le milieu naturel (fleuves et rivières situés en aval). Elles participent ainsi à la diminution de l'intensité des crues et soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage. D'où l'importance de leur entretien sur le territoire.
- En parallèle des risques d'inondation, **le territoire subit des périodes de sécheresse estivale de plus en plus fréquentes** depuis plusieurs années. Face à ces risques et compte tenu des évolutions de l'agriculture vers davantage de cultures, les agriculteurs développent des bassins de retenues d'eau, source de tension sur la ressource en eau. Dans une perspective de valorisation à la fois agricole et écologique, pour pallier les manques d'eaux en période de sécheresse tout en facilitant l'accroissement de la biodiversité animale et végétale, des expérimentations pourraient être envisagées comme cela peut se faire dans d'autres parcs naturels régionaux. Le territoire aurait tout intérêt à lancer ce type d'expérimentation face à cette pression sur la ressource.
- **Concernant la qualité de l'eau**, elle est considérée comme médiocre et variable sur le territoire. Il existe des sources de rejets et de pollutions importantes comme :
 - des pollutions industrielles de l'eau dont certaines importantes (Cuiseaux et Louhans) ;
 - des stations d'épurations qui sont en surcharge et sont donc polluantes.
 - Des pollutions d'origines agricoles.
- Enfin, des pressions sur les cours d'eau liés au développement des Energies renouvelables se font jour.

Menaces et fragilités – des outils pour agir

- La gestion des milieux humides comme la Bresse est une pratique qui nécessite de grandes attentions. Intimement liée aux pratiques agricoles, l'équilibre de ces milieux dépend en partie des pratiques agricoles et de leurs évolutions. Plus largement, c'est l'ensemble des gestionnaires de ces espaces qui sont les garants de la conservation de ces milieux.
- Ainsi, la diminution de la fauche dans certains espaces diminue les espaces propices à la nidification, l'abandon de certaines parcelles entraîne reboisement et fermeture d'espaces ou le morcellement des espaces ouverts et la réduction des territoires de reproduction de l'avifaune (val de Saône). Ailleurs (Basse vallée de seille), l'élevage traditionnel et extensif est le garant de la qualité des écosystèmes prairiaux alluviaux, l'intensification de ces pratiques entraînant la dégradation voire la destruction de ces milieux. La déprise est aussi susceptible d'entraîner la fermeture des tourbières et des dunes sableuses. En Basse vallée du Doubs, les évolutions de l'agriculture vers davantage de cultures ont pour conséquence une très nette dégradation de la qualité des eaux, tant pour les teneurs en nitrates qu'en pesticides.
- Les fragilités de la ripisylve reposent sur sa dégradation récente, fruit d'entretiens beaucoup trop drastiques éliminant une part majeure de la végétation mais également du curage ou de la rectification d'une partie des linéaires de nombreux cours d'eau bressan. Elle est aussi pénalisée par l'absence de gestion concertée et partagée et par une grande méconnaissance de ses intérêts par les propriétaires riverains des cours d'eau qui ont pourtant la charge de son entretien.
- Compte tenu des enjeux liés à la gestion de l'eau, de nombreux organismes prennent en charge pour tout ou partie la gestion de celle-ci dans le cadre des réglementations existantes.
- Récemment, l'**Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)** bassin versant Seille et affluents a été créé (2022) afin de mettre en œuvre la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Seille et de ses affluents, territoire anciennement pris en charge par 13 EPCI et 4 syndicats de rivières.



Vers une expérimentation d'une nouvelle gestion de l'eau ?

Dans ce territoire où la gestion de l'eau mérite toutes les attentions

- Comment expérimenter de nouvelles pratiques de gestion de l'eau dans une perspective agro-écologique ? Comment protéger les écosystèmes aquatiques tout en les mettant à jour pour pouvoir utiliser plus d'eau avec des pratiques écoresponsables ?
- Comment conforter le potentiel d'accueil de la biodiversité sur ce territoire ? Quelles expérimentations peut on envisager ?
- Comment faire de cette ressource un atout préservé pour un développement maîtrisé de la Bresse, attractive pour des résidents permanents et des touristes ?
- Comment mieux partager l'eau entre ses multiples usagers, dans le respect des différences de besoins et de la biodiversité ?



5. Quels enjeux paysagers et environnementaux vis-à-vis de l'urbanisation et de l'aménagement ?

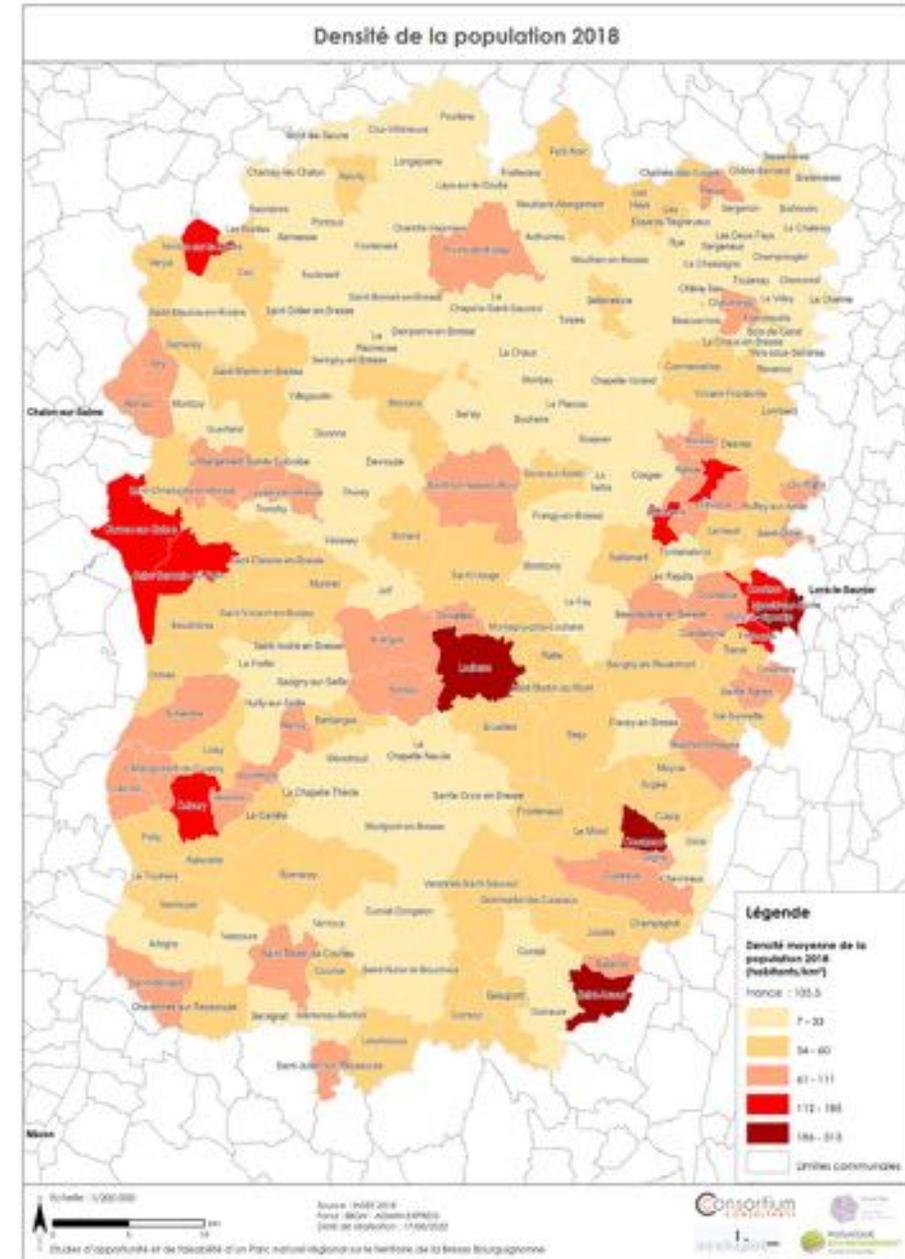
Un territoire peu dense attractif

Un territoire au dynamisme démographique toujours soutenu

- Caractérisé par un habitat diffus, la Bresse est un territoire rural peu dense (47,1 hab/km² contre 58,8 hab/km² pour la Région Bourgogne France Comté et 105,5 hab/km² pour la France). **Il est d'une densité comparable à la densité moyenne des Parcs naturels régionaux** qui en 2009 se situait à 46,2 hab./km².
- Ce territoire compte, en 2018, **115 959 habitants**. La population augmente régulièrement sur le territoire avec un **taux de croissance de 0,13%** sur la période **2013 – 2018** contre **1%** sur la période **2008 – 2013**. En Bourgogne Franche Comté sur la période 2013 – 2018 le taux de croissance de la population est négatif (diminution de 0,9%). **La croissance est pour une large partie due au solde migratoire**.
- Dans l'aire d'influence de Chalon-sur-Saône et de Bourg-en-Bresse, dans une moindre mesure Lons-le-Saunier, la Bresse est un territoire attractif **pour de nouveaux habitants actifs et retraités originaires du Rhône, de la Saône et du Jura**. Ces nouveaux venus font évoluer les besoins en équipement, en service, en logement.

Une demande de logement soutenue

- **Sur ce territoire de plus en plus résidentiel, les besoins en logement sont importants**, du fait du desserrement des ménages et de l'augmentation de la population.
- L'habitat individuel est largement dominant (88,7% contre 64,3 pour la Région BFC). Ce taux est supérieur à celui de la moyenne des Parcs naturels régionaux (81% en 2009) et correspond bien au caractère rural de ce territoire recherché par de nouveaux habitants.
- Les résidences secondaires représentent un peu plus de 9% du parc de logement, soit légèrement supérieur à la moyenne régionale (7%).
- Le Parc de logement est composé de plus de 75 % de T4 ou plus, en raison d'une majorité de maisons individuelles. Ce parc est vieillissant et les besoins de rénovation thermique notamment et d'adaptation au vieillissement de la population sont nombreux. L'offre locative est assez faible.



Une consommation de foncier qui nécessite des anticipations

Traditionnellement, **l'habitat en Bresse est dispersé**. Le développement de l'urbanisation s'est effectué principalement le long des axes routiers. Les principales fonctions des sols artificialisés sont liées à l'urbanisation. Le développement de l'habitat se traduit par une consommation foncière importante.

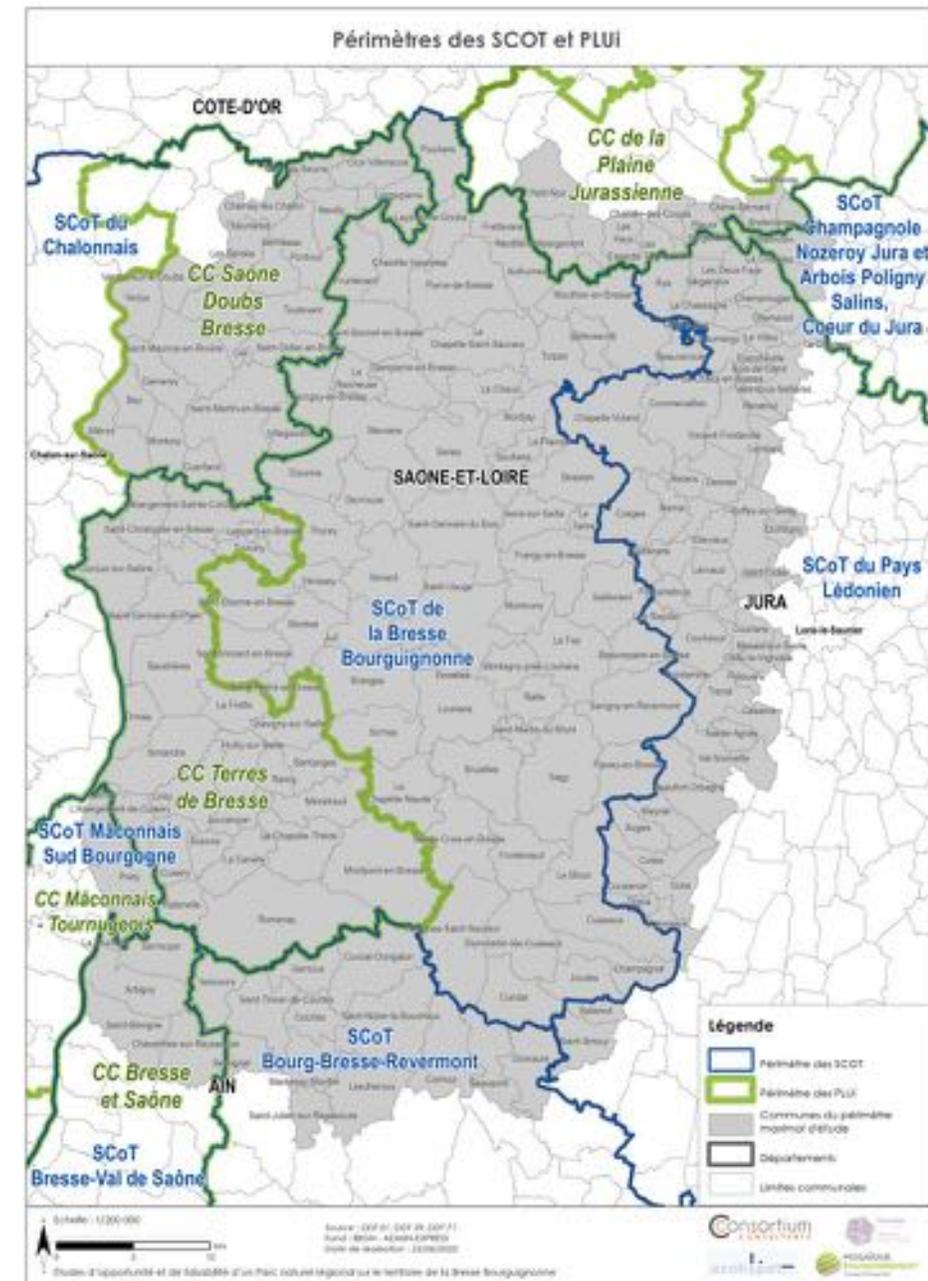
Territoire attractif, la Bresse apparaissait en 2011 comme **l'un des territoires les plus consommateurs de foncier à l'échelle départementale**. La crise covid a accéléré l'aspiration d'une partie de la population à la maison individuelle, accélérant les mouvements de dédensification des aires urbaines, et de renforcement de l'étalement urbain à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Cette tendance lourde de l'aménagement du territoire promet l'arrivée de populations nouvelles à la recherche de foncier pas cher mais ne s'inscrivant pas nécessairement dans un projet de vie « à la campagne ».

Ceci est incontestablement une chance pour des territoires comme la Bresse, à condition d'organiser ces arrivées, de les planifier et de s'en servir plutôt que de laisser faire le marché immobilier et l'inévitable spéculation sur les prix.

La question de l'artificialisation des territoires va devenir un enjeu fort pour le territoire.

Car l'artificialisation en cours aura un coût. Cette consommation d'espace se fait principalement au détriment des espaces agricoles, pour l'habitat et, dans une moindre mesure, le développement de zones d'activités économiques. Elle a entre autres comme conséquence

- Le morcellement accru des parcelles agricoles et des enjeux de cohabitation de plus en plus complexes ;
- Des coûts liés aux voies de communication et aux réseaux nécessaires aux nouvelles zones urbanisées ;
- Une augmentation des coûts des transports dans un territoire où l'offre de transports en commun est faible (prédominance de la voiture individuelle) ;
- Une perte de biodiversité liée à la fragmentation des espaces et aux coupures des continuités écologiques ;
- Une banalisation des paysages.



Des paysages emblématiques de la campagne française

La Bresse offre des paysages semi-ouverts à l'habitat dispersé et au bocage haut, qui ne présentent que peu de repères, mis à part les horizons lointains du Revermont à l'est et de la côte viticole à l'ouest. Relativement à l'écart de processus de métropolisation dont peuvent être souvent affectés les paysages de plaine, il est si difficile de se repérer dans ce labyrinthe à l'image rurale, que cela en devient un trait caractéristique exceptionnel.

L'extension vers le Revermont donne une cohérence en intégrant son piémont et ses coteaux sur l'ensemble de la longueur Est du périmètre. Espaces de très fortes qualités paysagères, le Revermont joue avec la Bresse bourguignonne par sa situation de balcon.

La Bresse jurassienne ressemble peu à la Bresse bourguignonne. Ces deux Bresses partagent des fondamentaux (plaine alluviale hydromorphe), mais révèlent aussi des spécificités propres (apparition de clochers boules émaillés, disparition des fermes à colombage, apparition de la ferme comtoise).

La Vallée de la Reysouze enfin, d'ampleur et de lisibilité plus importante que la vallée de la Seille, ne subit pas une dynamique de fermeture paysagère. Elle pourrait devenir un élément de limite paysagère sud du futur Parc naturel régional.

Aujourd'hui, l'ensemble de ces paysages offre une qualité paysagère d'ensemble dont on pressent que l'attractivité du territoire pourrait la fragiliser à différents niveaux :

- **Banalisation**, liée à la dynamique démographique et d'urbanisation sur ce territoire : fragilisation de la structure villageoise, poursuite de l'étalement urbain le long des routes principales, dégradation des entrées de ville, caractérisée par la présence de publicités ou de zones artisanales ou commerciales de faible qualité, principalement au niveau des villes du territoire (Louhans, Pierre-de-Bresse, Cuisery, Bletterans...) ; une forte périurbanisation à l'approche de Chalon-sur-Saône.
- **Fragmentation** des espaces et destruction du bocage, particulièrement dans le cœur de Bresse.
- **Dégradation des corridors** écologiques et pollution lumineuse ;

Crédit photo : © OTPBB/Guillaume ROBERT-FAMY



Quels enjeux paysagers et environnementaux vis-à-vis de l'urbanisation et de l'aménagement ?

- Quel rôle du Parc, avec les SCoT concernés, pour mettre en avant les enjeux paysagers et environnementaux dans une logique de développement maîtrisé de ce territoire ?
- Comment conserver l'attractivité du territoire, tout en agissant efficacement sur les menaces liées au développement urbain, et à la fragmentation de l'espace naturel et agricole ?
- Comment organiser l'urbanisation de manière plus respectueuse des ressources, et préserver la structure du bâti, notamment du bâti agricole (encore très prisé pour des transformations d'usage résidentiel) ?
- Comment le dispositif ZAN (Zero Artificialisation Nette) peut-il ici permettre d'inventer de nouveaux modes d'aménagement préservant les paysages emblématiques de cette campagne française ?

